



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2022 à 19h00.

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal AUBERY, Delphine VIGNES, Caroline PONS et, MM. Bastien BOURGEAUD, Bruno CUVELARD, Jean-Jacques DREVET, Étienne LATIL, Olivier SALIN.

Absents excusés : Éric BOLLARD pouvoir à Chantal AUBERY, Thierry SERRE pouvoir à Delphine VIGNES, Loïc INIZAN pouvoir à Bruno CUVELARD,

• Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/11/2022.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Delphine VIGNES

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2022
- La Cure : APD et demande de subvention DSIL
- Travaux DECI estimatif CEREG et demande de subvention DETR
- Forêt communale : application et distraction régime forestier
- Mise en place et conditions de la coupure de l'éclairage public
- Protection sociale complémentaire
- Prime de fonctions et de résultats
- RPI : compensation La Motte-Chalancon Rémuzat
- Animation Gargoulette frais de résidence
- Cour des comptes CC BDP
- Rapport d'activités du SYPP
- Point travaux divers
- Infos diverses

1) Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2022

POUR : 10	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Arrivée de Bastien BOURGEAUD à 19H29

2) La Cure : Avant-Projet Définitif et demande de subvention Dotation Soutien à l'Investissement Local + demande permis de construire et consultation des entreprises

Projection de l'avant-projet définitif établi par le cabinet d'architectes ARMAND-COUTELIER maître d'œuvre et approuvé lors de la séance du 13 octobre . Puis présentation de l'estimatif. Le projet est décomposé en 13 lots (fondations 155 000€, gros œuvre démolition VRD 300 000€, menuiseries extérieures 55 000€, doublages cloisons peinture 73 000€, menuiseries bois 21 560€, revêtements sols 37 035 €, désamiantage 15 000€, serrurerie 39 665 €, étanchéité 14 199€, ascenseur 28 000€, plomberie sanitaires 14 000€, électricité 42 000€, chauffage ventilation 58 000€)
Total : 852 459€

Pour mémoire, nous avons déposé une demande de subvention DSIL le 28 février 2020. Cette demande avait été refusée le 5 mai 2020 par la Sous-Préfecture de Nyons. Lors du conseil du 13 octobre, nous avons décidé de renouveler cette demande.

Le maire demande d'approuver l'APD, de l'autoriser à signer le permis de construire, et solliciter l'Etat Dotation Soutien à l'Investissement Local

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Après l'approbation de l'APD, il faudra lancer l'appel d'offres. Le maire demande de l'autoriser à consulter les entreprises

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3) DECI : demande de subvention pour les travaux Etat Dotation Equipement Territoires Ruraux

La demande de subvention au titre de la DETR est reportée à l'année prochaine. Nous ne disposons pas d'un estimatif complet. Il est préférable d'attendre le rapport DECI et l'établissement du schéma directeur.

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

4) Forêt communale : application et distraction régime forestier

Olivier SALIN rappelle qu'avec Jean-Jacques DREVET ils ont reçu Madame SOUVIGNET garde ONF

Les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains boisés (ou susceptibles de l'être) appartenant à la commune dans le cadre de la révision de l'Aménagement Forestier de la Forêt Communale.

- Il en ressort :
 - un intérêt d'une gestion durable sur quatre terrains boisés -ou susceptibles de l'être- appartenant à la Commune et jouxtant la Forêt Communale actuelle,
 - aucun intérêt à poursuivre l'application du Régime Forestier sur cinq parcelles non boisées, situées à proximité immédiate du cimetière, sans que cette distraction n'ait d'incidence sur l'aménagement forestier de la Forêt Communale.
- Le Conseil Municipal, demande au Préfet de prendre un arrêté d'application du Régime Forestier pour les parcelles cadastrales suivantes, pour un total de 10,5730 ha :

Commune	Section	Parcelles	Lieu-dit	Contenance totale	Surface Concernée par le Régime Forestier
				ha a ca	ha a ca
REMUZAT	B	279	Ponçon	04 49 20	04 49 20
REMUZAT	B	280	Ponçon	04 09 90	04 09 90
REMUZAT	B	283	Ponçon	00 22 80	00 22 80
REMUZAT	B	284	Ponçon	01 75 40	01 75 40
TOTAL				10 ha 57 a 30 ca	10 ha 57 a 30 ca

- Le Conseil Municipal, demande au Préfet de prendre un arrêté de distraction du Régime Forestier pour les parcelles cadastrales suivantes, pour un total de 0,2965 ha :

Commune	Section	Parcelles	Lieu-dit	Contenance totale	Surface Concernée par le Régime Forestier
				ha a ca	ha a ca
REMUZAT	D	294	Les Marzellières	00 03 38	00 03 38
REMUZAT	D	297	Les Marzellières	00 00 24	00 00 24
REMUZAT	D	301	Les Marzellières	00 23 10	00 23 10
REMUZAT	D	791	Les Marzellières	00 02 52	00 02 52
REMUZAT	D	795	Les Marzellières	00 00 41	00 00 41
TOTAL				00 ha 29 a 65 ca	00 ha 29 a 65 ca

- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer : l'ensemble des actes administratifs permettant l'aboutissement de ce dossier foncier d'application et distraction du Régime Forestier, dossier instruit par l'Office Nationale des forêts.
- La surface cadastrale de la Forêt Communale qui était de 53,4452 ha sera ainsi portée à 63,7217 hectares après la prise de ces arrêtés.

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

5) mise en place et conditions de la coupure de l'éclairage public

Suite à demande d'administrés et économies d'énergie

Le maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation.

Il appartient au conseil municipal, par délibération, de décider :

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit
- de donner délégation au maire pour prendre un arrêté détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

Quid de la responsabilité du maire ?

Proposition d'horaires d'extinction de l'éclairage public:

Juin juillet août et septembre de 00h à 6H00

+marche forcée pour les manifestations

Reste de l'année de 23H00 à 6H00

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Attention : à préciser en fonction des horaires des bus+ se faire expliquer le fonctionnement actuel voir avec le SDED

Bruno CUVELARD signale 3 lampes à changer (Moutardière, Bas Bourgs)

Bruno CUVELARD indique qu'il n'a pas toujours pas de réponse du SDED quant aux petites plages et que Mme DEGOUTTE du SDED est débordée

6) protection sociale complémentaire

Principe : l'ordonnance N°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique définit le principe d'une participation obligatoire des employeurs publics en matière de santé.

Un débat doit nécessairement être organisé au sein de chaque collectivité.

Etat des lieux de la protection sociale complémentaire : néant

Agents concernés : tous les agents publics, sans distinction de statut

Participation : participation minimale obligatoire en matière de santé à hauteur de 50% d'un montant de référence

Et une participation minimale obligatoire en matière de prévoyance 20% d'un montant de référence

Modalités d'application : s'agissant des modalités d'entrée en vigueur de la réforme, l'obligation en matière de santé devra être effective au 1^{er} janvier 2026 et l'obligation en matière de prévoyance au 1^{er} janvier 2025.

Centre de gestion : les centres de gestion auront obligation de proposer une offre en matière de PSC aux collectivités qui resteront libres de ne pas adhérer au dispositif proposé.

Depuis 2007, les collectivités locales ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident

Accord de principe pour participer aux contrats des agents qui en feraient la demande dès à présent

Bruno CUVELARD propose de se rapprocher de GROUPAMA. Le Centre de Gestion de la Drôme sera contacté pour connaître les modalités.

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

7) prime de fonctions et de résultats

Priorité : RIFSSEEP

Principe : la prime de fonctions et de résultats se compose de deux parts cumulables entre elles :

- Une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées,
- Une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir

Bénéficiaire : grade administrateurs territoriaux, attachés territoriaux, secrétaires de mairie

Part liée aux fonctions			Part liée aux résultats			Montant annuel de la P.F.R. (parts « fonctions » + « résultats »)
Montant annuel de référence	Montant annuel maximum fixé par l'organe délibérant	Coefficient individuel choisi par l'autorité territoriale	Montant annuel de référence	Montant annuel maximum fixé par l'organe délibérant	Coefficient individuel choisi par l'autorité territoriale	
1750	10 500	1 à 6 Vote pour maximum	1600	9600	1 à 6 Vote pour maximum	

Cette solution a été proposée par M Quinqueton pour régulariser avant la fin de l'année. M Quinqueton a signalé que cette solution était précaire et qu'il conviendra de mettre en place le RIFSEEP pour 2023

Vote pour le montant maximum 20 100€ Il s'agit d'un plafond, un arrêté formalisera cette prime

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0

8) RPI : compensation La Motte-Chalancon /Rémuzat

La mairie de La Motte-Chalancon a fourni un tableau relatif à la compensation entre La Motte-Chalancon et Rémuzat dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Nous sommes en désaccord avec le mode de calcul de cette compensation. Le maire souhaite qu'un groupe de travail se constitue avant de proposer une réunion avec la mairie de la Motte-Chalancon.

Réunion groupe de travail le vendredi 25 novembre à 9H (Olivier SALIN, Caroline PONS, Delphine VIGNES, Chantal AUBERY, Bruno CUVELARD)

9) prise en charge de l'hébergement Gargoulette les Arts en vadrouille

Chantal AUBERY présente le projet

« Gargoulette les Arts en vadrouille ». Il s'agit d'un projet culturel de territoire, porté par la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale depuis 2015, en partenariat avec les acteurs du territoire, dans le cadre d'une Convention Territoriale pour l'Éducation Artistique et Culturelle.

Un studio de tournage sera installé sur la place du Champ de Mars du 2 au 8 décembre afin de d'interroger et recueillir des histoires vécues par les habitants de Rémuzat. Seront présents au marché de Noël

Cela a déjà été fait dans d'autres communes

Chantal AUBERY voudrait que ce soit aussi un projet communal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge d'un hébergement de l'équipe de tournage de la compagnie Komplex Kapharnaüm du 2 au 8 décembre

Hébergement proposé au gîte de Curebasse pour la somme de 515€.

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0

10) chambre des comptes CC BDP

Chaque conseiller a reçu le rapport avec sa convocation

Il est proposé au conseil municipal de « prendre acte de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-

POUR prendre acte 11 CONTRE : Abstentions :

11) Motion de soutien à la candidature de la Drôme Sud Tricastin pour accueillir deux réacteurs d'EPR de la seconde Génération (EPR2)

**Cela fait plus de 50 ans que les élus du territoire se battent pour développer ce qui est devenu aujourd'hui un pôle nucléaire unique en Europe sur le Tricastin :
Ils continueront de se battre pour l'implantation de 2 nouveaux EPR !**

Tout un territoire au sens le plus large du terme s'est développé depuis les années 1970 grâce et avec l'énergie nucléaire.

Ce domaine où la technologie est particulièrement forte génère des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects et engendre des centaines de millions d'euros pour l'économie locale et le développement d'un bassin de vie.

Situé au cœur des départements de la Drôme, du Gard, du Vaucluse et de l'Ardèche, l'impact positif de ce site, devenu un pôle unique en Europe, dépasse bien évidemment le Tricastin.

Les enjeux sont dès lors énormes et les décisions qui seront prises pour pérenniser ou non la production d'électricité nucléaire sur le site du Tricastin auront de fait des impacts importants à moyen et long termes.

Des décisions qui auront des répercussions sur l'avenir d'un bassin de vie où s'est développé une tradition d'excellence dans la filière nucléaire sur un site dont l'emplacement géographique est stratégique, où la réception favorable du projet par la population est une réalité et où il existe une réelle dynamique de l'écosystème complet, ce site intégrant le plus grand nombre d'activités de la filière énergétique et nucléaire de France.

C'est d'ailleurs ce qui explique la mobilisation d'un grand nombre d'élus d'Ardèche, de Drôme, du Gard et du Vaucluse pour défendre la candidature du Tricastin pour accueillir deux EPR2.

Au-delà de la faisabilité technique de l'implantation de ce type de projet qui incombe à l'opérateur historique, nous estimons en effet qu'il est de notre responsabilité de nous exprimer publiquement sur notre volonté d'accueillir un tel projet.

Sans négliger les considérations liées à l'indépendance énergétique de notre pays et à la production d'énergie propre

pour l'avenir, le projet EPR représente un espoir immense pour notre territoire en termes d'emplois, d'aménagement du territoire, de développement de la filière énergétique et d'investissements nouveaux.

C'est pourquoi, tout en soutenant la nécessité d'un mix énergétique recourant à toutes les formes de production d'énergie durable : biomasse, éolien, hydrolien, photovoltaïque, ... mais aussi l'hydrogène, le Conseil Municipal de réaffirme son soutien à l'implantation de l'EPR 2 dans le Sud Drôme du Tricastin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette motion par

POUR : 10 CONTRE : 0 Abstention : Bruno CUVELARD
--

12) points travaux divers

Maison des Vautours :

- arrêté du 21/11/2022 subvention pour la scénographie FNADT 52 000€
- Permis de construire : délai d'instruction porté à 5 mois (ERP)
- Éric BOLLARD et Chantal AUBERY ont reçu Mme Marie-Laure GRAVELAT du PNR le 18 novembre pour faire le point sur les subventions

Cimetière :

- le mur est fini ainsi que la dalle de l'ossuaire.
- Bastien BOURGEOUD, Bernard BAILLY et Bruno CUVELARD se sont rendus au cimetière le 8 novembre pour les travaux de l'ossuaire et la reprise des concessions. Devis AUBIN Funéraire pour 1 caveau :2 307.25€ HT approuvé

Cœur de village 2 :

- Voirie béton désactivé prévue semaine du 28 novembre Bourg et Bas Bourg
 - Le pont du Rif sera traité en résine
 - Arceau à poser devant le poteau incendie rue des Bas Bourg
 - Rang de pavés à poser en limite de la rue de l'Enfant Guéri
- Olivier SALIN dit qu'il y aura une belle fontaine place du Corps Mendiant

12) Infos diverses

Formation : Messieurs Jean-Michel BEGOU et Etienne LATIL sur les boues d'épuration de la station d'épuration.

Conseiller de prévention : Monsieur Pierre MAZIMANN du Centre de Gestion de la Drôme est venu en visite le mercredi 9 novembre. Il nous remettra des plans et suggestions d'agencement du secrétariat, bureau pour les passeports+ sièges ergonomiques

City Stade : contrat pluriannuel SOLEUS pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs signé par Olivier SALIN le 10 novembre 2022 ; Jean-Jacques DREVET s'est occupé du dossier

Sécurisation traversée du village : balade partagée avec Madame Sandrine MOREL du CAUE le 16 novembre. Olivier SALIN, Bruno CUVELARD, Etienne LATIL, Chantal AUBERY, Nicole CORNILLAC, Béatrice GUILLIEN, Mme CHAPON, M CHAPON, Danielle MAURIN, Ria POT, Jean RICHAUD, Jean-Marie MANASTERSKI et Emmanuel RICHARDIER ont participé à cette rencontre. Le but de cette balade citoyenne était de recueillir les avis de chacun sur les moyens de faire ralentir les véhicules sur la RD 61 dans la traversée du village. Chaque participant s'est vu remettre un support sur lequel il a pu faire des propositions. Ils seront analysés par le CAUE.

Olivier SALIN dit que c'était très intéressant et que les habitants étaient contents d'avoir été associés.

Projet Terrasse du bar de M. et Mme Marcamar AOUAD :

Afin de répondre de faciliter le travail du personnel et d'améliorer l'accueil de la clientèle :

Une demande de déclaration préalable est faite pour l'installation d'une pergola démontable pour la création d'un espace terrasse de dimension 4mX4m ainsi qu'une structure de 2mX1.7m démontable

Questionnement sur la fermeture de la pergola bioclimatique

L'ossature bois ne fait pas l'unanimité

Avis du conseil suite à la présentation : favorable si respect des prescriptions c'est à dire pas de balançoire sur le domaine public, démonter la petite cahute hors saison quand le restaurant est fermé;

+ si la structure terrasse bois 4X4 reste en place à l'année = occupation du domaine public à l'année donc facturation de la redevance d'occupation du public à l'année

Rapport activités 2021 SYPP Chaque conseiller a reçu le rapport avec sa convocation. Le conseil prend acte

Rapport activités 2021 CC BDP Chaque conseiller a reçu le rapport avec sa convocation. Le conseil prend acte

Dates à retenir

Jeudi 24 novembre Réunion réflexion crèche à la CCBDP

Vendredi 25 novembre 2022 de 09h00 à 13h00 à la salle des fêtes de Sahune, dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets, ateliers réparations du matériel informatique que vous n'utilisez plus pour le donner à la recyclerie de Nyons.

Vendredi 25 novembre 2022 à 17h00 Comité Syndical du Parc. Olivier SALIN ira

Samedi 26 novembre 10h00 marche blanche contre les violences faites aux femmes à Sahune

Mardi 29 novembre 2022 à 18h00 Conseil Communautaire à Buis-les-Baronnies.

Samedi 03 décembre 2022 à 17h00 Contes et Rencontres à la MARPA

Dimanche 04 décembre 2022 Marché de Noël aux lavandes

Vendredi 16 décembre 2022 à 10h00 au Poët-en-Percip inauguration du 1er espace
trail de la Drôme. Jean-Jacques DREVET et Éric BOLLARD

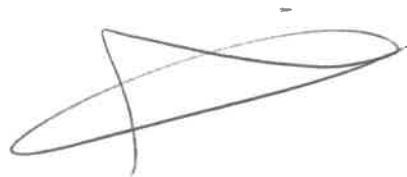
Samedi 14 janvier 2023 Vœux de la Municipalité ?

La séance est levée à 23 H 25

Délibérations examinées :

- La Cure : APD, demande de subvention DSIL et permis de construire
- La Cure : consultation des entreprises
- Forêt communale : application et distraction régime forestier
- Mise en place et conditions de la coupure de l'éclairage public
- Protection sociale complémentaire
- Prime de fonctions et de résultats
- Animation Gargoulette frais de résidence
- Motion de soutien EPR

Le secrétaire de séance.



Le Maire, Olivier SALIN.

